

VOUS PRÉFÉREZ UNE DÉCOTE DE 20 OU DE 30 % ?

La prochaine augmentation de capital réservée aux salariés se déroulera du 27 juin au 12 juillet.

Le Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA a fixé la décote à 20%. L'administrateur représentant les salariés actionnaires a demandé qu'elle soit portée à 30%.

Refus du Conseil d'Administration.

Une résolution est malgré tout présentée par le FCPE Crédit Agricole Actions pour que cette décote soit de 30 %.

Le SNECA vous demande bien sûr de voter POUR cette résolution A, qui sera soumise au vote lors de l'AG de Crédit Agricole SA du 24 mai à Montpellier.

Les élus SNECA sollicitent la Direction de la Caisse régionale afin d'intervenir auprès de la SAS la Boétie, actionnaire majoritaire de Crédit Agricole SA, pour qu'elle vote cette résolution.

Les salariés ne comprendraient pas que cette proposition, qui ne coûte rien au Groupe, soit rejetée.

